

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 3

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

---

**DÉLIBÉRATION N° 1 PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT –**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité du SDEG de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de Secrétariat technique et de comptabilité,

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour assurer les fonctions relatives au secrétariat technique et à la comptabilité.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Comité du SDEG adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Président est chargé de procéder au recrutement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n°10

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRÉ Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

**DEMANDE SUBVENTION DE L'ETAT POUR PROJET RENOVATION ENERGETIQUES DES  
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PAYS D'ARMAGNAC – Tranche 2 –**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers sollicite une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Énergétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS d'ARMAGNAC.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

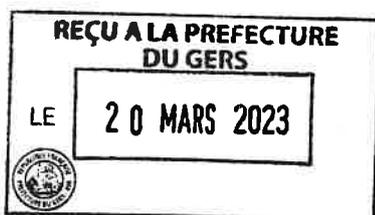
Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	267.000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	106.800 €
Participation des Communes	88.100 €
Participation du Syndicat Territoire d'Énergie	72.100 €

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil syndical décide :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



FONDS VERT PHASE 2		Part SDE	Part COMMUNE	FONDS VERT
PAYS D'ARMAGNAC		21 500,00 €	6 450,00 €	8 600,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	BELMONT	50 500,00 €	15 150,00 €	20 200,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	BOURROUILLAN	80 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	EAUZE	22 500,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINT ARAILLES	49 500,00 €	14 850,00 €	19 800,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINTE CHRISTIE D'ARMAGNAC	20 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	ROQUEBRUNE	8 000,00 €	2 400,00 €	3 200,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINTE PAUL DE BAISE	15 000,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAUVIMONT	267 000,00 €	88 100,00 €	106 800,00 €
	total			
		70 000,00 €	21 000,00 €	28 000,00 €
PAYS D'AUCH	DURAN	27 500,00 €	8 250,00 €	11 000,00 €
PAYS D'AUCH	HAULIES	39 000,00 €	11 700,00 €	15 600,00 €
PAYS D'AUCH	MAIENT-MONTANE	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'AUCH	MASSEUBE	6 500,00 €	1 950,00 €	2 600,00 €
PAYS D'AUCH	MONCORNEIL-GRAZAN	13 000,00 €	3 900,00 €	5 200,00 €
PAYS D'AUCH	ORNEZAN	41 500,00 €	12 450,00 €	16 600,00 €
PAYS D'AUCH	PANASSAC	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'AUCH	SEISSAN (TRANCHE 2)	5 500,00 €	1 650,00 €	2 200,00 €
PAYS D'AUCH	SEREMPUY	363 000,00 €	108 900,00 €	145 200,00 €
	total			
		31 000,00 €	9 300,00 €	12 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	CERAN	22 500,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	ESTRAMIAC	80 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	FLEURANCE	28 000,00 €	8 400,00 €	11 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	GAVARRET SUR AULOUSTE	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LA ROMIEU	27 000,00 €	8 100,00 €	10 800,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LABRIHE	15 000,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LARROQUE ANGALIN	80 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LECTOURE	34 000,00 €	10 200,00 €	13 600,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MARSOLAN	15 500,00 €	4 650,00 €	6 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MIRAMONT LATOUR	22 000,00 €	6 600,00 €	8 800,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONBLANC	10 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONFORT	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONTESTRUC	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	PAULHAC	21 500,00 €	6 450,00 €	8 600,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	PEYRECAVE	61 000,00 €	18 300,00 €	24 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	POLASTRON	16 000,00 €	4 800,00 €	6 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	POUY ROQUELAURE	703 500,00 €	195 050,00 €	281 400,00 €
	total			
		9 500,00 €	2 850,00 €	3 800,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	BLOUSSON SERIAN	42 000,00 €	12 600,00 €	16 800,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	MARCIAC	40 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	PLAISANCE	31 500,00 €	9 450,00 €	12 600,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	RISCLE	40 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	TARSAC	33 500,00 €	10 050,00 €	13 400,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	PRECHAC SUR ADOUR	196 500,00 €	58 950,00 €	78 600,00 €
	total			
		80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS ADOUR CHALOSSE TURSAN	BARCELONNE DU GERS			

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 10

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRÉ Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

**DEMANDE SUBVENTION DE L'ETAT POUR PROJET RENOVATION ENERGETIQUES DES  
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PAYS PORTES DE GASCOGNE – Tranche 2 -**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers sollicite une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Énergétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS PORTES de GASCOGNE.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	703.500 €
Aide sollicitée de l'ETAT	281.400 €
Participation des Communes	227.050 €
Participation du Syndicat Territoire d'Énergie	195.050 €

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil syndical décide :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat  
du  
GERS  
Jean-Guy DUPUY

FONDS VERT PHASE 2		Part SDE	Part COMMUNE	FONDS VERT
PAYS D'ARMAGNAC		21 500,00 €	6 450,00 €	8 600,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	BELMONT	50 500,00 €	15 150,00 €	20 200,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	BOURROUILLAN	80 000,00 €	16 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	EAUZE	22 500,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINT ARAILLES	49 500,00 €	14 850,00 €	19 800,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINT CHRISTIE D'ARMAGNAC	20 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	ROQUEBRUNE	8 000,00 €	2 400,00 €	3 200,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINT PAUL DE BAISE	15 000,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAUVIMONT	267 000,00 €	88 100,00 €	106 800,00 €
	total			
PAYS D'AUCH	DURAN	70 000,00 €	21 000,00 €	28 000,00 €
PAYS D'AUCH	HAULIES	27 500,00 €	8 250,00 €	11 000,00 €
PAYS D'AUCH	MANENT-MONTANE	39 000,00 €	11 700,00 €	15 600,00 €
PAYS D'AUCH	MASSEUBE	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'AUCH	MONCORNEIL-GRAZAN	6 500,00 €	1 950,00 €	2 600,00 €
PAYS D'AUCH	ORNEZAN	13 000,00 €	3 900,00 €	5 200,00 €
PAYS D'AUCH	PANASSAC	41 500,00 €	12 450,00 €	16 600,00 €
PAYS D'AUCH	SEISSAN (TRANCHE 2)	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'AUCH	SEREMPUY	5 500,00 €	1 650,00 €	2 200,00 €
	total	363 000,00 €	108 900,00 €	145 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	CERAN	31 000,00 €	9 300,00 €	12 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	ESTRAMIAC	22 500,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	FLEURANCE	80 000,00 €	16 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	GAVARRET SUR AULOUSTE	28 000,00 €	8 400,00 €	11 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LA ROMIEU	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LABRIHE	27 000,00 €	8 100,00 €	10 800,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LARROQUE ANGALIN	15 000,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LECTOURE	80 000,00 €	16 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MARSOLAN	34 000,00 €	10 200,00 €	13 600,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MIRAMONT LATOUR	15 500,00 €	4 650,00 €	6 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONBLANC	22 000,00 €	6 600,00 €	8 800,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONFORT	10 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONTESTRUC	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	PAULHAC	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	PEYRECAVE	21 500,00 €	6 450,00 €	8 600,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	POLASTRON	61 000,00 €	18 300,00 €	24 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	POUY ROQUELAURE	16 000,00 €	4 800,00 €	6 400,00 €
	total	703 500,00 €	195 050,00 €	281 400,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	BLOUSSON SERIAN	9 500,00 €	2 850,00 €	3 800,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	MARCIAC	42 000,00 €	12 600,00 €	16 800,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	PLAISANCE	40 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	RISCLE	31 500,00 €	9 450,00 €	12 600,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	TARSAC	40 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	PRECHAC SUR ADOUR	33 500,00 €	10 050,00 €	13 400,00 €
	total	196 500,00 €	58 950,00 €	78 600,00 €
PAYS ANJOU CHALOSSE TURSAN	BARCELONNE DU GERS	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 1

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 –**

Monsieur le Président fait état de l'exécution du budget du Syndicat Départemental d'Energies du Gers durant l'exercice 2022 ; il s'établit comme suit :

• Dépenses totales réalisées.....		18.395.675,80 €
- En fonctionnement.....		3.534.849,44 €
• Dont dépenses réelles.....	1.892.944,68 €	
• Dont opérations d'ordre (amortissements)	1.641.904,76 €	
- En investissement.....		14.860.826,36 €
dont travaux d'électrification rurale	11.074.791,14 €	
dont travaux d'éclairage public	2.800.600,38 €	
dont subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public	779.669,99 €	
dont travaux téléphoniques	199.176,85 €	
dont autres dépenses d'investissement	6.588,00 €	
• Recettes totales réalisées.....		19.689.532,20 €
		(Sans affectation du résultat 2021)
• Affectation du résultat de l'exercice 2021 :		3.824.430,29 €
• Restes à réaliser de l'exercice 2022 :		5.393.867,63 €

L'évolution des dépenses du Syndicat Départemental d'Energies du Gers depuis 2014 s'établit comme dans le tableau ci-après.

Monsieur le Président propose pour 2023 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2022.

Il propose toutefois les modifications suivantes en section de fonctionnement :

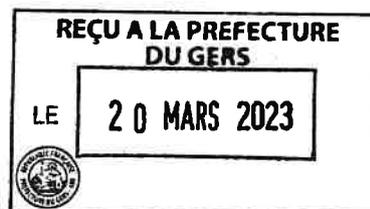
- Une augmentation au compte 6068 pour les bornes de recharge électrique : de 73.000 euros en 2022 à 80.000 euros en 2023.
- Une augmentation pour la consommation en électricité et en gaz pour les locaux du SDEG : de 4.300 euros à 6.500 euros.
- La création d'un budget communication à hauteur de 50.000 euros.

Le comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



## EVOLUTION DES DEPENSES DU SDEG DE 2014 à 2022

	Exécution en 2014	Exécution en 2015	Exécution en 2016	Exécution en 2017	Exécution en 2018	Exécution en 2019	Exécution en 2020	Exécution en 2021	Exécution en 2022
<b>Total investissement</b>	<b>18.166.017,83</b>	<b>21.158.873,27</b>	<b>17.444.643,60</b>	<b>17.715.356,11</b>	<b>22.045.507,82</b>	<b>17.579.056,85</b>	<b>17.525.179,77</b>	<b>14.357.194,32</b>	<b>14.860.826,36</b>
Electrification Rurale	14.018.865,43	16.193.840,71	12.803.524,27	11.093.721,73	10.823.281,92	11.078.240,42	11.580.283,32	10.772.072,92	11.074.791,14
Eclairage Public	3.343.475,57	3.834.432,39	3.373.938,05	3.143.053,83	7.453.857,66	3.653.529,93	3.038.460,15	2.677.176,05	2.800.600,38
Autres dépenses d'investissement	803.676,83	1.130.600,17	1.267.181,28	3.478.580,55	3.768.368,24	2.847.286,50	2.906.436,30	907.945,35	985.434,84 (1)
<b>Total fonctionnement</b>	<b>2.317.487,91</b>	<b>2.287.753,12</b>	<b>2.419.449,99</b>	<b>2.145.379,47</b>	<b>2.303.472,62</b>	<b>2.721.246,78</b>	<b>2.817.426,84</b>	<b>5.532.207,30</b>	<b>3.534.849,44</b>
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>20.483.505,74</b>	<b>25.617.432,85</b>	<b>19.864.093,59</b>	<b>19.860.735,58</b>	<b>24.348.980,44</b>	<b>20.300.303,63</b>	<b>20.342.606,61</b>	<b>19.889.401,62</b>	<b>18.395.675,80</b>

(1) « Les autres dépenses d'investissement » en 2022 se décomposent comme suit :

- Subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public : 779.669,99 euros.
- Travaux téléphoniques : 199.176,85 euros
- Autres dépenses d'investissements : 6.588,00 euros

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 2

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

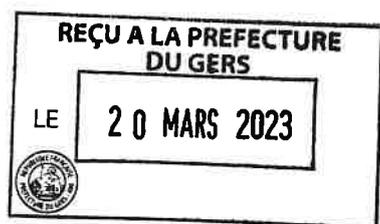
**ETUDE D'IMPACT PLURIANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES AUX OPERATIONS EXCEPTIONNELLES D'INVESTISSEMENT –**

Vu le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement prévues par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Conformément au débat d'orientation budgétaire adopté le 15 mars 2023, le montant des dépenses d'investissement du Syndicat Départemental d'Energies du Gers sur l'exercice 2023 est estimé à environ 18.000.000 d'euros hors dépenses de versement de subvention et hors opérations d'ordre.

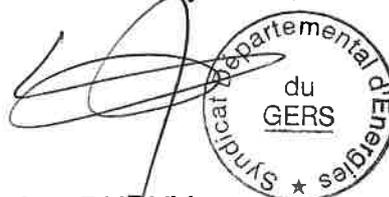
Le montant des dépenses de fonctionnement du Syndicat Départemental d'Energies du Gers est estimé à environ 3.500.000 euros pour l'exercice 2023, conformément au débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 4

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRÉ Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

---

**DÉLIBÉRATION N° 2 PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT –**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité du SDEG de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de Secrétariat général

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour assurer les fonctions relatives au secrétariat général.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

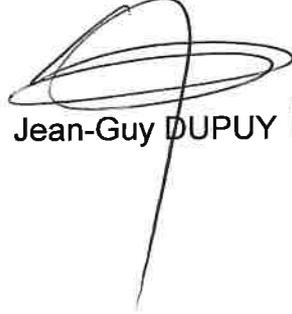
Après en avoir délibéré, le Comité du SDEG adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois.

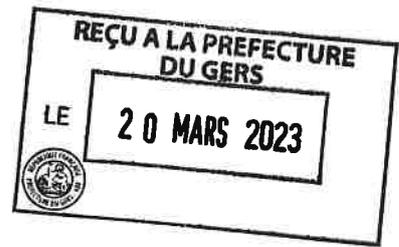
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Président est chargé de procéder au recrutement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

  
Jean-Guy DUPUY



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 5

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

**TABLEAU DES EMPLOIS DU PERSONNEL DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS –**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, Monsieur le Président propose d'adopter le tableau des emplois du Syndicat Départemental d'Energies du Gers.

Il s'établit comme dans le tableau ci-dessous :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS DU SDEG</b>				
<b>CADRES D'EMPLOI</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Fonctions attachées à l'emploi</b>	<b>Nombre</b>	<b>Emplois pourvus</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
ATTACHÉ TERRITORIAL	35 H	Directeur Administratif Responsable administratif et financier Conseil auprès des SIE et des communes	1	OUI
ATTACHÉ TERRITORIAL	35 H	Contrôle du Cahier des Charges de Concession Questions juridiques propres à l'énergie Gestion administrative et juridique	1	OUI
RÉDACTEUR TERRITORIAL	35 H	Secrétariat général	1	OUI
RÉDACTEUR TERRITORIAL	35 H	Secrétariat technique Comptabilité	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35 H	Comptabilité Secrétariat divers	1	OUI
	35 H	Accueil – Standard Secrétariat divers	1	OUI
	35 H	Comptabilité Secrétariat	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35 H	Secrétariat technique Comptabilité	1	NON
	35 H	Secrétariat général	1	NON

FILIERE TECHNIQUE				
INGÉNIEUR TERRITORIAL	35 H	Directeur des services du SDEG Directeur des services techniques Responsable des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de gaz	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Mise en œuvre et suivi des travaux d'extension de réseau	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Mise en œuvre et suivi des travaux d'éclairage public	1	OUI
En référence au cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	35 H	Conseiller en énergie partagé Conseil auprès des communes dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17 août 2015	1	OUI
AGENT DE MAITRISE	35 H	Informatique Assisant technique pour les dossiers d'éclairage public	1	OUI

Après en avoir délibéré, le comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY



**RÉUNION DU COMITÉ  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération 6

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRÉ Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

**POINT SUR LE DEPLOIEMENT DES IRVE –**

Vu la délibération du vendredi 19 mars 2021 intitulée : Point sur les IRVE dans le débat d'orientation budgétaire,

Monsieur le Président précise que l'ensemble des IRVE prévues dans la délibération du 19 mars 2021 ont été déployées.

Monsieur le Président propose d'ajouter à ce programme l'implantation d'une station de charge pilote avec une station de charge satellite, sur le parking situé rue des Tisserands – rue du Portique, sur la Commune de VIC-FEZENSAC, pour un montant estimatif de 15.000 euros HT afin de tester un dispositif de charge lente non encore déployé dans le GERS.

Après débat et vote, à l'unanimité le Comité Syndical :

- Décide de budgétiser la somme de 18.000 euros TTC pour financer le projet.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour réaliser le projet dans le cadre du marché public à bon de commande passé pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 7

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

---

**TARIFICATION BORNES DE CHARGE**

Vu la délibération du mardi 22 mars 2022 concernant la tarification des bornes de charge,

Monsieur le Président informe le comité que suite au résultat de la procédure groupée d'achat d'énergie, nous constatons une nouvelle forte hausse des tarifs de l'électricité pour l'année 2023.

Il convient donc de revoir la tarification des bornes délibérée par notre comité syndical afin que le prix d'achat de l'électricité et le tarif appliqué sur la fourniture électrique délivrée par nos bornes soient cohérents.

① Monsieur le Président propose la tarification suivante pour les bornes de charge lente et les bornes de charge accélérée :

Il est rappelé que dans le livre vert, le seuil de charge est de 22 kw pour ce type de station, un prix appliqué TTC en euros qui se décompose en deux briques :

Une brique B1, tarif de l'énergie en euro

Une brique B2, tarif au temps de parking en euro

La brique B2 s'enclenche après que la voiture a fini de charger.

Avec :

B1 = 0,25 x c

B2 = 1,5 x T

Avec

C : consommation en kwh

T : temps de stationnement en heure applicable sur le créneau horaire 7H à 22H

Le prix TTC en euro proposé est :

$$P = B1 + B2$$

$$P = 0,25 \times c + 1,5 T$$

avec  $P \leq 20$  euros, plafond pour ne pas pénaliser brutalement l'utilisateur qui laisse trop longtemps stationner sa voiture et qui tient compte des nouvelles capacités des batteries des voitures.

② Monsieur le Président propose la tarification suivante pour les bornes de charge rapide :

Il est au préalable rappelé que la charge rapide est une solution de confort, elle peut se faire :

- En courant continu (DC) au standard CHADEMO avec une puissance de recharge de 50 kw
- En courant alternatif (AC), la puissance de recharge est de 43 kw.

Avec C : consommation en kwh le prix en euro proposé est :

$$P = 0,35 \times C \quad \text{Prix en euros TTC}$$

Après débat et vote à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'approuver les nouveaux prix d'accès aux bornes de charge lente et accélérée et aux bornes de charge rapide présentés en réunion du comité
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures pour les mettre en application
- D'approuver le plafond de prix de 20 euros pour la charge accélérée et lente
- De prendre les dispositions nécessaires pour informer l'acteur d'interopérabilité GIREVE et la plateforme de supervision FRESHMILE qui a été retenue dans une procédure de marché public
- D'annuler la délibération du 22 mars 2022 concernant la tarification des bornes

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

**Délibération n° 8**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

---

**LANCEMENT D'UN MARCHÉ MAPA – ANNEE 2024 (reconductible 1 an) – AUDITS ENERGETIQUES –**

Monsieur le Président du SDEG informe le Comité Syndical que le marché avec ENERGIO pour les audits énergétiques arrive à son terme en cette fin d'année. Il a donc lieu de s'interroger à lancer une procédure pour les années 2024 et 2025 (si reconduction).

Monsieur le Président affirme qu'il est nécessaire de continuer l'effort sur les diagnostics de bâtiments publics afin de donner aux communes ou aux EPCI un outil stratégique qui leur permettra de satisfaire à leurs obligations notamment dans le décret tertiaire et de solliciter des aides de l'Etat.

Pour cela il conviendrait de consacrer une enveloppe de 80.000 euros pour traiter une quinzaine de dossiers par an et d'externaliser ainsi les opérations qui représentent des surfaces importantes. Il est rappelé qu'aucune participation ne sera réclamée aux communes ou aux EPCI concernés.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- De lancer une procédure de marché public adaptée pour réaliser les audits d'une quinzaine de bâtiments sur un an.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération.
- De se donner la possibilité de reconduire ce marché sur une période de 1 an.
- De prévoir la budgétisation d'une dépense de 80.000 euros TTC pour l'exercice 2024.
- De solliciter Monsieur le Préfet du Gers pour une éventuelle subvention dans le cadre des multiples programmes à la disposition des collectivités pour faciliter la transition énergétique sur leurs territoires.

Après débat et vote, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- De lancer une procédure de marché public adaptée pour réaliser les audits d'une quinzaine de bâtiments sur un an.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération.
- De se donner la possibilité de reconduire ce marché sur une période de 1 an.

- De prévoir la budgétisation d'une dépense de 80.000 euros TTC pour l'exercice 2024.
- De solliciter Monsieur le Préfet du Gers pour une éventuelle subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat



Jean-Guy DUPUY



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 9

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

---

**MONTAGE DE LA SEM ENR – ASSISTANCE JURIDIQUE –**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical l'avancement du dossier de montage de la SEM ENR avec le Conseil Départemental du Gers.

Il est rappelé que le Conseil Départemental a retenu un bureau d'étude SCET, que nous cofinançons à moitié la mission et que nous allons rentrer dans la phase d'établissement des statuts et dans la réduction du Pacte d'Associés.

Pour cette étape qui est très importante et qui demande une expertise juridique certaine, il serait judicieux de s'assurer le conseil d'un avocat à la Cour, spécialisé sur ce type de dossier, pour défendre les intérêts du Syndicat.

Il est proposé au Comité Syndical de contractualiser avec Paul RAVETTO qui nous a déjà assisté dans le passé et qui maîtrise ce type de sujet. Sa mission consisterait à étudier les propositions du Bureau d'Etude SCET et d'améliorer si nécessaire celles-ci dans le cadre de la défense des intérêts du Territoire d'Énergie.

Le cadre contractuel est défini dans la proposition dont il est fait lecture au Comité.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- De prendre le Cabinet RAVETTO comme conseil pour l'établissement des statuts et du pacte d'associés de la SEM ENR
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'assistance juridique liée à cette mission.
- De mettre à exécution cette décision dans le cadre de la défense des intérêts du Syndicat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



## CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE JURIDIQUES

Entre

(1) **Territoire d'Energie Gers**, Syndicat Départemental d'Energies du Gers, dont le siège est situé - 6 Place de l'Ancien Foirail – BP 60362 - 32008 AUCH CEDEX, représenté par son Président, Monsieur Jean-Guy DUPUY, dûment habilité à cet effet,

désignée dans les présentes par « **Territoire d'Energie Gers** »,

d'une part,

Et

(2) le **Cabinet Ravetto Associés**, pris en la personne de son gérant, Me Paul RAVETTO, avocat à la Cour inscrit à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris, ayant ses bureaux situés 19, rue de Milan 75009 Paris et dont le numéro SIRET est 525 340 378 00039,

désigné dans les présentes par « **le Cabinet Ravetto Associés** »,

d'autre part,

ci-après individuellement ou collectivement désignés par « **Partie** » ou « **Parties** »,

## Préambule

Territoire d'Energie Gers est engagé, notamment avec le Département du Gers, dans le projet de création d'une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) ayant pour objet principal la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.

Un projet de documentation relative à la création de la SEML, comprenant des statuts et un pacte d'actionnaires, a été présenté aux futurs actionnaires dont Territoire d'Energie Gers.

Territoire d'Energie Gers recherche un cabinet spécialisé dans le secteur de l'énergie afin, notamment, de le conseiller et de l'assister dans la revue et la négociation de cette documentation.

Le Cabinet Ravetto Associés, fondé en 2009 et composé de 14 juristes dont 11 avocats, dispose d'une expertise avérée dans le domaine du droit de l'énergie. Il est intervenu sur de nombreux projets de création de sociétés de production d'électricité d'origine renouvelable, dont plusieurs SEML. Il bénéficie par ailleurs d'une longue expérience dans l'accompagnement juridique des Syndicats d'Energie et en particulier de Territoire d'Energie Gers.

La présente convention de conseil et d'assistance juridiques définit les principes et les modalités de l'intervention du Cabinet Ravetto Associés au service des besoins de Territoire d'Energie Gers.

## ARTICLE 1ER – OBJET

Dans le cadre de la présente convention (la « **Convention** »), Territoire d'Energie Gers attend du Cabinet Ravetto Associés une assistance juridique et opérationnelle.

L'objet de la Convention est ainsi la délivrance de conseils concrets et adaptés aux intérêts de Territoire d'Energie Gers dans le cadre de la création de la SEML de production d'énergie.

L'assistance du Cabinet Ravetto Associés pourra consister, en fonction des besoins exprimés par Territoire d'Energie Gers, dans la délivrance de conseils écrits (consultations sous forme de notes ou de mails) ou oraux (par téléphone ou lors de réunions physiques) et dans la rédaction de tous documents (courriers, statuts, contrats, autres).

En tout état de cause, le Cabinet Ravetto Associés procédera à une analyse approfondie et à une revue détaillée des projets de statuts et de pacte d'actionnaires de la future SEML.

Ces prestations seront délivrées selon les modalités définies à la Convention et dans le respect des règles déontologiques s'appliquant à la profession d'avocat.

## ARTICLE 2 - FONCTIONNEMENT

La Convention est conclue sans engagement de volume de prestations ni engagement financier de la part de Territoire d'Energie Gers.

Les prestations seront effectuées personnellement par un ou plusieurs avocats du Cabinet Ravetto Associés, sous la responsabilité de Paul Ravetto.

Afin de faciliter les échanges d'informations et le respect des obligations respectives des Parties, chacune d'elles désigne un interlocuteur général vis-à-vis de l'autre, soit :

- Pour Territoire d'Energie Gers : M. Jean-Michel WALCKER ;
- pour le Cabinet Ravetto Associés : Me Paul RAVETTO.

### **ARTICLE 3 - DUREE DE LA CONVENTION**

La Convention est établie pour une durée de 12 mois à compter de la date de sa conclusion.

### **ARTICLE 4 – HONORAIRES**

Le cabinet Ravetto Associés reçoit pour son activité une rémunération au temps passé calculée sur la base d'un taux horaire de 230 € H.T.

Avant chaque prestation, sur demande de Territoire d'Energie Gers, le Cabinet Ravetto Associés procédera à une estimation du temps nécessaire pour son traitement.

### **ARTICLE 5 - FACTURATION**

Pour permettre la vérification des prestations facturées dans le cadre de la Convention et faciliter le suivi des dossiers, le Cabinet Ravetto Associés adressera à Territoire d'Energie Gers, par lettre simple, une facture et un document intitulé « relevé des prestations », sur lequel seront indiquées les prestations réalisées, en nombre d'heures et par intervenant, la description détaillée de chaque prestation effectuée (narratif), ainsi que, le cas échéant, les frais exposés.

Les factures seront établies en un exemplaire.

Le paiement sera effectué dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la facture par Territoire d'Energie Gers.

### **ARTICLE 6 – ARRET DE LA MISSION A L'INITIATIVE DE TERRITOIRE D'ENERGIE GERS**

Territoire d'Energie Gers aura la liberté d'arrêter la mission à tout moment. Dans ce cas, le Cabinet Ravetto Associés lui facturera les travaux qu'il a déjà effectués sur la base du temps passé et conformément aux taux horaires mentionnés à l'article 4. Ces honoraires seront réglés à réception.

### **ARTICLE 7 – INFORMATION ET COOPERATION**

Territoire d'Energie Gers et le Cabinet Ravetto Associés s'engagent à coopérer pleinement afin d'assurer le succès de la mission, durant toute la durée de la Convention.

A cette fin, Territoire d’Energie Gers s’engage notamment à communiquer au Cabinet Ravetto Associés toute information qui lui serait utile dans le cadre de la mission ou de missions connexes ou complémentaires, soit spontanément, soit à la demande du Cabinet Ravetto Associés.

#### **ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE**

Les Parties s’engagent à garder les présentes confidentielles, sauf :

- vis-à-vis du Bâtonnier de l’Ordre des avocats au barreau de Paris ;
- si l’une des Parties avait besoin d’exciper des présentes pour faire valoir ses droits ou se défendre ;
- si l’une des Parties y était contrainte par une réglementation applicable aux présentes.

#### **ARTICLE 9 - CONFLITS D’INTERETS**

Le Cabinet Ravetto Associés confirme qu’il n’est pas en situation de conflit d’intérêts pour la réalisation des prestations qui lui sont confiées par Territoire d’Energie Gers et que, si tel devait être à l’avenir le cas, il s’engage à en informer Territoire d’Energie Gers sans délai et à examiner en étroite collaboration avec elle les moyens susceptibles de préserver au mieux les intérêts de Territoire d’Energie Gers. En tant que de besoin, les conflits d’intérêts seront réglés selon les dispositions du règlement intérieur applicable à la profession d’avocat au Barreau de Paris.

Le Cabinet Ravetto Associés s’engage à n’utiliser, ni faire état d’informations concernant Territoire d’Energie Gers obtenues dans le cadre de la Convention auprès de tout autre client ou de tout tiers en général.

#### **ARTICLE 10 - LOI APPLICABLE**

La Convention est soumise au droit français.

Fait à Paris le

Fait à AUCH, le

En deux exemplaires originaux

**Pour le Cabinet Ravetto Associés**

**Pour Territoire d’Energie Gers**

Me Paul RAVETTO

M. Jean-Guy DUPUY

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 10

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRÉ Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

**DEMANDE SUBVENTION DE L'ÉTAT POUR PROJET RENOVATION ENERGETIQUES DES  
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PAYS CHALOSSE TURSAN – Tranche 2 –**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers sollicite une subvention de l'ÉTAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Énergétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS CHALOSSE TURSAN.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

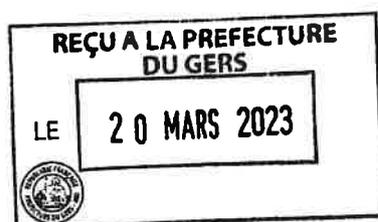
Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	80.000 €
Aide sollicitée de l'ÉTAT	32.000 €
Participation des Communes	24.000 €
Participation du Syndicat Territoire d'Énergie	24.000 €

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil syndical décide :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



FONDS VERT PHASE 2		Part SDE	Part COMMUNE	FONDS VERT
PAYS D'ARMAGNAC		21 500,00 €	6 450,00 €	8 600,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	BELMONT	50 500,00 €	15 150,00 €	20 200,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	BOURROUILLAN	80 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	EAUZE	22 500,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINT ARAILLES	49 500,00 €	14 850,00 €	19 800,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINTE CHRISTIE D'ARMAGNAC	20 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	ROQUEBRUNE	8 000,00 €	2 400,00 €	3 200,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINT PAUL DE BAISE	15 000,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAUVIMONT	267 000,00 €	88 100,00 €	106 800,00 €
	total			
PAYS D'AUCH	DURAN	70 000,00 €	21 000,00 €	28 000,00 €
PAYS D'AUCH	HAULIES	27 500,00 €	8 250,00 €	11 000,00 €
PAYS D'AUCH	MANENT-MONTANE	39 000,00 €	11 700,00 €	15 600,00 €
PAYS D'AUCH	MASSEUBE	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'AUCH	MONCORNEIL-GRAZAN	6 500,00 €	1 950,00 €	2 600,00 €
PAYS D'AUCH	ORNEZAN	13 000,00 €	3 900,00 €	5 200,00 €
PAYS D'AUCH	PANASSAC	41 500,00 €	12 450,00 €	16 600,00 €
PAYS D'AUCH	SEISSAN (TRANCHE 2)	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'AUCH	SEREMPUY	5 500,00 €	1 650,00 €	2 200,00 €
	total	363 000,00 €	108 900,00 €	145 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	CERAN	31 000,00 €	9 300,00 €	12 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	ESTRAMIAC	22 500,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	FLEURANCE	80 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	GAVARRET SUR AULOUSTE	28 000,00 €	8 400,00 €	11 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LA ROMIEU	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LABRIHE	27 000,00 €	8 100,00 €	10 800,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LARROQUE ANGALIN	15 000,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LECTOURE	80 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MARSOLAN	34 000,00 €	10 200,00 €	13 600,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MIRAMONT LATOUR	15 500,00 €	4 650,00 €	6 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONBLANC	22 000,00 €	6 600,00 €	8 800,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONFORT	10 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONTESTRUC	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	PAUILHAC	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	PEYRECAVE	21 500,00 €	6 450,00 €	8 600,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	POLASTRON	61 000,00 €	18 300,00 €	24 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	POUY ROQUELAURE	16 000,00 €	4 800,00 €	6 400,00 €
	total	703 500,00 €	195 050,00 €	281 400,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	BLOUSSON SERIAN	9 500,00 €	2 850,00 €	3 800,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	MARCIAC	42 000,00 €	12 600,00 €	16 800,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	PLAISANCE	40 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	RISCLE	31 500,00 €	9 450,00 €	12 600,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	TARSAC	40 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	PRECHAC SUR ADOUR	33 500,00 €	10 050,00 €	13 400,00 €
	total	196 500,00 €	58 950,00 €	78 600,00 €
PAYS ARIENNAIS	BARCELONNE DU GERS	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n°10

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRÉ Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

**DEMANDE SUBVENTION DE L'ETAT POUR PROJET RENOVATION ENERGETIQUES DES  
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PAYS D'AUCH – TRANCHE 2 -**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers sollicite une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Énergétique des Installations d'Éclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS D'AUCH.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

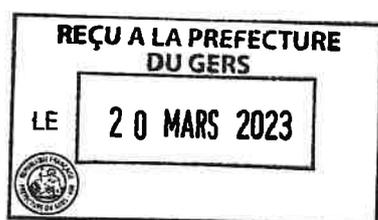
Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	363.000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	145.200 €
Participation des Communes	108.900 €
Participation du Syndicat Territoire d'Énergie	108.900 €

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil syndical décide :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



FONDS VERT PHASE 2		Part SDE	Part COMMUNE	FONDS VERT
PAYS D'ARMAGNAC		21 500,00 €	6 450,00 €	8 600,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	BELMONT	50 500,00 €	15 150,00 €	20 200,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	BOURROUILLAN	80 000,00 €	16 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	EAUZE	22 500,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINT ARAILLES	49 500,00 €	14 850,00 €	19 800,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINTE CHRISTIE D'ARMAGNAC	20 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	ROQUEBRUNE	8 000,00 €	2 400,00 €	3 200,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAINTE PAUL DE BAISE	15 000,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	SAUVIMONT	267 000,00 €	88 100,00 €	106 800,00 €
	total			
PAYS D'AUCH		70 000,00 €	21 000,00 €	28 000,00 €
PAYS D'AUCH	DURAN	27 500,00 €	8 250,00 €	11 000,00 €
PAYS D'AUCH	HAULIES	39 000,00 €	11 700,00 €	15 600,00 €
PAYS D'AUCH	MANENT-MONTANE	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'AUCH	MASSEUBE	6 500,00 €	1 950,00 €	2 600,00 €
PAYS D'AUCH	MONCORNEIL-GRAZAN	13 000,00 €	3 900,00 €	5 200,00 €
PAYS D'AUCH	ORNEZAN	41 500,00 €	12 450,00 €	16 600,00 €
PAYS D'AUCH	PANASSAC	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'AUCH	SEISSAN (TRANCHE 2)	5 500,00 €	1 650,00 €	2 200,00 €
PAYS D'AUCH	SEREMPUY	363 000,00 €	108 900,00 €	145 200,00 €
	total			
PAYS PORTE DE GASCOGNE		31 000,00 €	9 300,00 €	12 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	CERAN	22 500,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	ESTRAMIAC	80 000,00 €	16 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	FLEURANCE	28 000,00 €	8 400,00 €	11 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	GAVARRET SUR AULOUSTE	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LA ROMIEU	27 000,00 €	8 100,00 €	10 800,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LABRIHE	15 000,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LARROQUE ANGALIN	80 000,00 €	16 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	LECTOURE	34 000,00 €	10 200,00 €	13 600,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MARSOLAN	15 500,00 €	4 650,00 €	6 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MIRAMONT LATOUR	22 000,00 €	6 600,00 €	8 800,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONBLANC	10 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONFORT	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	MONTISTRUC	80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	PAULHAC	21 500,00 €	6 450,00 €	8 600,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	PEYRECAVE	61 000,00 €	18 300,00 €	24 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	POLASTRON	16 000,00 €	4 800,00 €	6 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	POUY ROQUELAURE	703 500,00 €	195 050,00 €	281 400,00 €
	total			
PAYS VAL D'ADOUR		9 500,00 €	2 850,00 €	3 800,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	BLOUSSON SERIAN	42 000,00 €	12 600,00 €	16 800,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	MARCIAC	40 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	PLAISANCE	31 500,00 €	9 450,00 €	12 600,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	RISCLE	40 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	TARSAC	33 500,00 €	10 050,00 €	13 400,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	PRECHAC SUR ADOUR	196 500,00 €	58 950,00 €	78 600,00 €
	total			
PAYS ADOUR CHALOSSE TURSAN		80 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS ADOUR CHALOSSE TURSAN	BARCELONNE DU GERS			

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 10

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

**DEMANDE SUBVENTION DE L'ETAT POUR PROJET RENOVATION ENERGETIQUES DES  
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PAYS VAL D'ADOUR – Tranche 2 –**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers sollicite une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Énergétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS VAL D'ADOUR.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

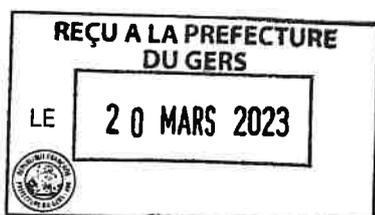
Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	196.500 €
Aide sollicitée de l'ETAT	78.600 €
Participation des Communes	58.950 €
Participation du Syndicat Territoire d'Énergie	58.950 €

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil syndical décide :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



FONDS VERT PHASE 2		Part SDE	Part COMMUNE	FONDS VERT
PAYS D'ARMAGNAC	21 500,00 €	6 450,00 €	6 450,00 €	8 600,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	50 500,00 €	15 150,00 €	15 150,00 €	20 200,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	80 000,00 €	16 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	22 500,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	49 500,00 €	14 850,00 €	14 850,00 €	19 800,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	20 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	8 000,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	3 200,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	15 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €
PAYS D'ARMAGNAC	267 000,00 €	72 100,00 €	88 100,00 €	106 800,00 €
total				
PAYS D'AUCH	70 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	28 000,00 €
PAYS D'AUCH	27 500,00 €	8 250,00 €	8 250,00 €	11 000,00 €
PAYS D'AUCH	39 000,00 €	11 700,00 €	11 700,00 €	15 600,00 €
PAYS D'AUCH	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'AUCH	6 500,00 €	1 950,00 €	1 950,00 €	2 600,00 €
PAYS D'AUCH	13 000,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	5 200,00 €
PAYS D'AUCH	41 500,00 €	12 450,00 €	12 450,00 €	16 600,00 €
PAYS D'AUCH	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS D'AUCH	5 500,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	2 200,00 €
PAYS D'AUCH	363 000,00 €	108 900,00 €	108 900,00 €	145 200,00 €
total				
PAYS PORTE DE GASCOGNE	31 000,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €	12 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	22 500,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	80 000,00 €	16 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	28 000,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	11 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	27 000,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €	10 800,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	15 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	80 000,00 €	16 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	34 000,00 €	10 200,00 €	10 200,00 €	13 600,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	15 500,00 €	4 650,00 €	4 650,00 €	6 200,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	22 000,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	8 800,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	10 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	21 500,00 €	6 450,00 €	6 450,00 €	8 600,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	61 000,00 €	18 300,00 €	18 300,00 €	24 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	16 000,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	6 400,00 €
PAYS PORTE DE GASCOGNE	703 500,00 €	195 050,00 €	227 050,00 €	281 400,00 €
total				
PAYS VAL D'ADOUR	9 500,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	3 800,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	42 000,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	16 800,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	40 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	31 500,00 €	9 450,00 €	9 450,00 €	12 600,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	40 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	33 500,00 €	10 050,00 €	10 050,00 €	13 400,00 €
PAYS VAL D'ADOUR	196 500,00 €	58 950,00 €	58 950,00 €	78 600,00 €
total				
PAYS ADOUR CHALOSSE TURSAIN	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €
BARCELONNE DU GERS				

**RÉUNION DU COMITÉ  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération N° 11

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRÉ Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

-----

**POINT SUR LE PROGRAMME ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE –**

Vu la convention intitulée « convention particulière 2021-2023 » pour l'application de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession déposée le 07/02/2020 au contrôle de légalité ;

Monsieur le Président rappelle que le dispositif de financement de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession a été décliné dans une convention d'une durée de 5 ans renouvelable 1 fois (pour une période identique) et porte le montant de l'enveloppe à 330.000 euros par an.

Elle permet ainsi de financer un programme de 825.000 euros HT par an pour répondre à des projets d'enfouissement des réseaux électriques non financés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification.

Les Services d'ENEDIS ont proposé de créer un comité de pilotage avec les représentants du Territoire d'Énergie Gers pour s'assurer du respect des termes de la convention et pour optimiser la consommation des crédits.

D'autre part, compte tenu que de nombreux dossiers souffrent des aléas des études et de travaux, il convient d'engager un nombre important de dossiers de construction pour s'assurer que le volume nécessaire à la consommation des crédits sorte. C'est ainsi que l'année dernière, il avait été proposé une programmation sur 2 ans pour garantir un volume à traiter satisfaisant sur l'exercice 2022. Ce fut un succès puisque la totalité de l'enveloppe a bien été consommée.

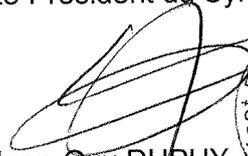
Il est donc proposé cette année au Comité Syndical de valider la trajectoire traduite dans le tableau joint à cette délibération, qui évalue une cible de recettes pour l'année 2023 et qui ouvre un volume d'étude pour préparer l'exercice 2024 et suivant.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- De valider la création du Comité de Pilotage par ENEDIS et d'autoriser les représentants du Syndicat à y participer.
- De valider le tableau annexé à la présente délibération au niveau de la liste des communes et au niveau des montants estimés.
- D'autoriser Monsieur le Président à exécuter ces travaux dans le respect de l'enveloppe budgétaire qui sera votée par le Comité Syndical lors du vote du budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

  
Jean-Guy DUPUY



Travaux article 8 en cours : factures reçues au 17/02/2023,										montants probables à venir			
Communes	N° Affaires	Désignation du Projet	Type de factures reçues	Montant SDEG H.T	BT NU	Commentaires au 17/02/2023	Coeff de Réalisation 2023	Prévision participation Enedis 2023	Prévision participation Enedis 2023	Montant SDEG H.T à venir	Commentaires	Probabilité de Réalisation 2023	Probabilité de Réalisation 2023
EAUZE	DF26/033393	Entoussissement BT	Situation	24 350,70 €	oui	AMEO, coupure le 15/02/2023	1	9 740,28 €	9 740,28 €	56202	Fin en 2023	1	1/400/8
ST ORENS POLUY PETIT	DF26/033404	Entoussissement BT	Situation	5 758,00 €	non	AMEO partielle	1	2 303,20 €	2 303,20 €	12642	Fin en 2023	1	5/56/8
MIELAN	DF26/024580	Entoussissement BT	Décompte	34 742,35 €	non	AMEO	1	13 896,93 €	13 896,93 €				
LABEJAN	DF26/032161	Entoussissement HTA	Décompte	38 351,65 €	oui	AMEO	1	15 340,65 €	15 340,65 €				
LABEJAN	DF26/032159	Entoussissement BT	Décompte	12 465,70 €	oui	AMEO	1	4 986,28 €	4 986,28 €				
RISCLE	DF26/035739	Entoussissement BT	Situation	29 629,55 €	oui	AMEO	1	11 851,82 €	11 851,82 €	9771	Fin en 2023	1	9/99/8
ST ORENS POLUY PETIT	DF26/033404	Entoussissement HTA	Situation	5 758,33 €	non	AMEO partielle	1	2 303,33 €	2 303,33 €				
SARAMON	DF26/024182	Entoussissement HTA	Situation	34 447,98 €	oui	travaux	1	13 779,19 €	13 779,19 €	33453	Fin en 2023	1	13/31/1
SARAMON	DF26/039113	Entoussissement BT	Situation	64 434,55 €	oui	travaux	1	25 773,82 €	25 773,82 €	61366	Fin en 2023	1	21/54/2
SARAMON	DF26/036667	Entoussissement BT	Décompte	8 886,48 €	oui	AMEO	1	3 554,59 €	3 554,59 €				
L'ISLE-JOURDAIN	DF26/033397	Entoussissement BT	Décompte	16 358,08 €	non	AMEO	1	6 543,23 €	6 543,23 €				
L'ISLE-JOURDAIN	DF26/036276	Entoussissement HTA	Situation	80 208,70 €	oui	travaux	1	32 083,48 €	32 083,48 €	68492	Fin en 2023	1	2/295/8
Goutz	DF26/036282	Entoussissement BT	Situation	68 522,45 €	oui	travaux	1	27 408,98 €	27 408,98 €	26378	Fin en 2023	1	10/51/2
<b>Travaux article 8 à venir</b>													
Communes	N° Affaires	Désignation du Projet	Adresse	Montant SDEG H.T	BT NU	Commentaires	Coeff de Réalisation 2023	Prévision participation Enedis 2023	Prévision participation Enedis 2023	Montant SDEG H.T à venir	Commentaires	Probabilité de Réalisation 2023	Probabilité de Réalisation 2023
AUBIET	DF26/044494	Entoussissement BT	Village P1	270 000,00 €	oui	Coordination HTA prévue avec MOAD HTA, affaire Enedis à ouvrir	0	0,00 €	0,00 €				
AUBIET	DF26/044770	Entoussissement HTA/BT	Village P1	58 000,00 €	oui	MOAD HTA, affaire Enedis à ouvrir	0	0,00 €	0,00 €				
CASTELNAU/AUVIGNON	DF26/041545	Entoussissement HTA	Village P1	113 000,00 €	oui	Réalisation SDEG HTA + BT	1	45 200,00 €	45 200,00 €				
CATONVILLE	DF26/042972	Entoussissement HTA	Village P4	57 000,00 €	oui	Réalisation SDEG HTA + BT	1	22 800,00 €	22 800,00 €				
CATONVILLE	DF26/042968	Entoussissement BT	Village P4	180 000,00 €	oui	Réalisation SDEG HTA + BT	1	72 000,00 €	72 000,00 €				
FLEURANCE	DF26/026324	Entoussissement BT	Martial Cazas	56 000,00 €	oui	146m	1	0,00 €	0,00 €				
FLEURANCE	DF26/043859	Entoussissement BT	R. St-Laurent P45	56 000,00 €	oui	Coordination HTA prévue avec MOAD HTA, affaire Enedis à ouvrir	0	0,00 €	0,00 €				
FLEURANCE	DF26/043860	Entoussissement BT	R. Marquis de Percin P45	46 000,00 €	non	MOAD HTA, affaire Enedis à ouvrir	0	0,00 €	0,00 €				
FLEURANCE	DF26/043862	Entoussissement BT	Quartier Bagatelle	28 000,00 €	non	torsadé, affaire en option	0	0,00 €	0,00 €				
LECTOURE	DF26/029390	Entoussissement BT	Quartier Bagatelle	0,00 €	oui	Pas d'engagement maître	0	0,00 €	0,00 €				
L'ISLE-JOURDAIN	DF26/041206	Entoussissement BT + PAC en antenne	Sifon R. Lafayette P 2016	8 000,00 €	non	Coordination en cours	1	3 200,00 €	3 200,00 €				
MAUROUX	DF26/039673	Passage PAC en coupure d'artère	Est du village	140 000,00 €	oui	Manque plan BT pour phase 1 + coordination prévue MOAD HTA pour phase 2, affaires Enedis et SDEG à ouvrir. Réalisation 2024	0	0,00 €	0,00 €				
MAUROUX	DF26/038830	Entoussissement BT	Est du village	66 585,00 €	oui	Travaux début avril 2023	1	26 633,20 €	26 633,20 €				
MONTESQUIOU	DF26/038886	Entoussissement BT	Rue du Barry	79 000,00 €	oui	Travaux début avril 2023	1	31 600,00 €	31 600,00 €				
MONTREAL	DF26/039272	Entoussissement BT	Stade + RD	192 000,00 €	oui		0	0,00 €	0,00 €				
NOGARO	DF26/008522	Entoussissement BT	TR3 Daniate	84 000,00 €	oui	Redemander un N° d'affaire et avis minute, (affaire 08522 archivée)	0	0,00 €	0,00 €				
NOGARO	DF26/005994	Entoussissement BT	TR2 Daniate	80 000,00 €	oui	Redemander un N° d'affaire et avis minute, (affaire 08522 archivée)	0	0,00 €	0,00 €				
NOGARO	DF26/044543	Entoussissement BT	Ch. Tour du France	19 000,00 €	oui	Coordination HTA en cours avec Enedis	1	7 600,00 €	7 600,00 €				
NOGARO	DF26/042185	Entoussissement BT	Rue des Fossés	130 000,00 €	oui		0	0,00 €	0,00 €				
SAINT-PUY	DF26/039016	Entoussissement BT	Rue de Guerre	33 000,00 €	oui		1	13 200,00 €	13 200,00 €				
VALENCE	DF26/039541	Entoussissement BT	Les Capots	250 000,00 €	oui		0,8	80 000,00 €	80 000,00 €				
VIC-FEZEENSAC	En attente	Entoussissement BT	Quartier Tisserands	127 000,00 €	oui	en attente N° d'affaire	1	50 800,00 €	50 800,00 €				
VILLECOMTAL	DF26/038852	Entoussissement BT	Carriol/Mugies/Ramelle	133 000,00 €	oui		1	53 200,00 €	53 200,00 €				
<b>Total</b>				<b>2 629 497,45 €</b>				<b>705 520,58 €</b>	<b>456 320,38 €</b>				

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 13

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

**FONDS VERT**

Monsieur le Président expose au Comité que le Syndicat a reçu les premiers arrêtés dans le cadre du Fonds d'accélération de la Transition Ecologique dans les Territoires.

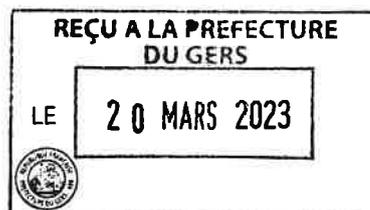
Il convient maintenant de décider d'abaisser la participation de la Commune du montant de l'aide versée par l'Etat auprès du Territoire d'Energie du Gers. Ainsi c'est la municipalité qui bénéficiera de l'aide.

Il est donc proposé au Comité Syndical sur les opérations « Fonds Vert » d'abaisser la participation des communes retenues.

L'abaissement sera calculé au prorata du montant HT des travaux de chaque commune en fonction du taux d'aide versé par l'Etat au Territoire d'Energie du Gers sur le programme présenté par Pays.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé d'abaisser la participation des communes inscrites au programme de Rénovation d'Eclairage Public « Fonds Vert » en soustrayant à la participation communale, la subvention versée par l'Etat au Syndicat, calculée au prorata du montant HT des travaux par commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 14

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

**PROGRAMME D'ELECTRIFICATION SUR FONDS PROPRES SUR LE RESEAU DE  
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE NON PRIS EN COMPTE DANS LES  
PROGRAMMES DU FACE – TRANCHE M – ANNÉE 2023 -**

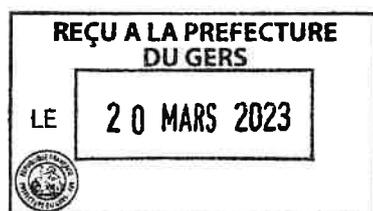
Vu la délibération du mardi 13 avril 2021 sur l'augmentation de l'enveloppe de travaux sur fonds propres ;

Monsieur le Président propose au comité la programmation 2023 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide ;

- D'adopter le programme d'électrification sur fonds propres 2023 pour un montant de 546.000 euros HT suivant le tableau ci-annexé ;
- D'autoriser les services du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers à muter des sommes d'une opération à l'autre en restant dans l'enveloppe impartie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



## 2023 M

Communes	Désignation du Projet	N° Affaire	Adresse	Montant HT
DURAN	Enfouissement HTA surplomb	DF26/036301	Stade	60 000,00 €
FREGOUVILLE	Complément Enedis 023037	DF26/024186	Village	76 000,00 €
LOMBEZ	Surplomb sur lots	DF26/036297	ZA	35 000,00 €
MONBLANC	Enfouissement HTA Reprise poste Village	DF26/037758	Village	92 000,00 €
MONBLANC	Enfouissement HTA + PSSA	DF26/037122	La Hillaire	58 000,00 €
ROQUEPINE	Enfouissement HTA	DF26/038639	Village	42 000,00 €
VALENCE	Enfouissement HTA Lot. Communal	DF26/043556	Caboussets	85 000,00 €
MANAS-BASTANOUS	Enfouissement HTA + PSSB	DF26/034322	Village	98 000,00 €
				546 000,00 €